

1-3 Rue de la Cokerie ZAC du Cornillon
B.P. 72 93213 ST DENIS LA PLAINE CEDEX
 Tél.:01 49 46 10 00 . Fax : 01 49 46 01 73
 SAS au Capital : 20 130 950 Euros
 N° Siret : 322 593 203 00084 - Code APE : 4651Z
 TVA EUR : FR 48 322593203
 RCS 322 593 203 Bobigny

Adresse de livraison

SODEXO, MME FEUILLARD
 54 BOULEVARD PONT DE VIVAUX, 13010
 MARSEILLE, France FR
 Tva intracommunautaire :FR00827498460

SI CONTACT
MARIVON SAIZ
110 RUE EMILIE GAUTIER
ZAC DE L'ENFANT
13290 AIX EN PROVENCE

N°. de commande: 3513483
N°. de client: 40001225
Rep: 12

N°. de facture 1899784 **Numéro de marché:**

N°. de commande client: DV0182564738451

Article	Libellé	Quantité	Prix	€	Remise	Total	€
N°. de livraison:	3609869 du 10.04.2024						
T1631B	8715946624983 CART 16XL NOIR STYLO PLUME Origine Japon	50	17,46			873,00	
	DEEE M5CART01 de 0 à 0,05Kg	50	0,01			0,50	
N°. de livraison:	du						
T1632B	8715946625003 CART 16XL CYAN STYLO PLUME Origine Japon	60	13,24			794,40	
	DEEE M5CART01 de 0 à 0,05Kg	60	0,01			0,60	
N°. de livraison:	du						
T1633B	8715946625027 CART 16XL MAGENTA STYLO PLUME Origine Japon	50	13,24			662,00	
	DEEE M5CART01 de 0 à 0,05Kg	50	0,01			0,50	
N°. de livraison:	du						

Sous-Total 2.331,00 Eur

T.V.A. ACQUITÉE SUR LES DÉBITS

Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit leur point de départ, et même si l'envoi est fait franco de port, toute réclamation n'est admise que pendant la huitaine qui suit la réception des marchandises. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception afin de conserver son recours contre le transporteur, seul responsable. Elles sont payables à Saint Denis. L'expédition franco sur les traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent.

Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix (loi du 12 Mai 1980). Pour Copie France, remboursement redevance cf. <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>

Aucun escompte supplémentaire ne sera accordé pour paiement anticipé. Pénalité pour paiement tardif: 3 fois le taux légal au prorata temporis conformément à la loi 92 1442 du 31.12.92.

Conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce : « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros. »

**1-3 Rue de la Cokerie ZAC du Cornillon
B.P. 72 93213 ST DENIS LA PLAINE CEDEX
Tél.:01 49 46 10 00 . Fax : 01 49 46 01 73
SAS au Capital : 20 130 950 Euros
N° Siret : 322 593 203 00084 - Code APE : 4651Z
TVA EURE : FR 48 322593203
RCS 322 593 203 Bobigny**

Adresse de livraison

SODEXO, MME FEUILLARD
54 BOULEVARD PONT DE VIVAUX, 13010
MARSEILLE, France FR
Tva intracommunautaire :FR00827498460

SI CONTACT
MARIVON SAIZ
110 RUE EMILIE GAUTIER
ZAC DE L'ENFANT
13290 AIX EN PROVENCE

Nº. de facture 1899784 Numéro de marché:

N°. de commande:
N°. de client 40001225
Rep: 12

N° de commande client: DV0182564738451

TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS

T.V.A. ACQUITÉE SUR LES DÉBITS
Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit leur point de départ, et même si l'envoi est fait franco de port, toute réclamation n'est admise que pendant la huitaine qui suit la réception des marchandises. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception afin de conserver son recours contre le transporteur, seul responsable. Elles sont payables à Saint Denis. L'expédition franco sur les traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent.

franco sur les traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Boulogne-sur-Mer.

Conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce : « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros. »

1-3 Rue de la Cokerie ZAC du Cornillon
B.P. 72 93213 ST DENIS LA PLAINE CEDEX
 Tél.:01 49 46 10 00 . Fax : 01 49 46 01 73
 SAS au Capital : 20 130 950 Euros
 N° Siret : 322 593 203 00084 - Code APE : 4651Z
 TVA EUR : FR 48 322593203
 RCS 322 593 203 Bobigny

Adresse de livraison

SODEXO, MME FEUILLARD
 54 BOULEVARD PONT DE VIVAUX, 13010
 MARSEILLE, France FR
 Tva intracommunautaire :FR00827498460

SI CONTACT
MARIVON SAIZ
110 RUE EMILIEN GAUTIER
ZAC DE L'ENFANT
13290 AIX EN PROVENCE

N°. de commande:
N°. de client 40001225
Rep: 12

N°. de facture 1899784 **Numéro de marché:**

N°. de commande client: DV0182564738451

T02W4B	8715946652863 CART 502XL JAUNE JUMELLES Origine Japon	80	12,67	1.013,60
N°. de livraison:	du	80	0,01	0,80
T02W3B	8715946652849 CART 502XL MAGENTA JUMELLES Origine Japon	80	12,67	1.013,60
N°. de livraison:	du	80	0,01	0,80
cotation n°1990192521				

Eco Mobilier	Copie France	DEEE	Montant HT	TAUX	Montant TVA	NET À PAYER
		5,70	8615,30	20,00	1.723,06	10.338,36

REGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE A 30 JOURS	MERCI DE Joindre de Papillon à Votre Règlement	Client : 40001225 Facture : 1899784 Montant : 10.338,36 Echéance : 11.05.24
LCL FR63 3000 2007 6400 0000 0010 Y88		

T.V.A. ACQUITÉE SUR LES DÉBITS
 Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit leur point de départ, et même si l'envoi est fait franco de port, toute réclamation n'est admise que pendant la huitaine qui suit la réception des marchandises. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception afin de conserver son recours contre le transporteur, seul responsable. Elles sont payables à Saint Denis. L'expédition franco sur les traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent.
 Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix (loi du 12 Mai 1980). Pour Copie France, remboursement redevance cf. <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>
 Aucun escompte supplémentaire ne sera accordé pour paiement anticipé. Pénalité pour paiement tardif: 3 fois le taux légal au prorata temporis conformément à la loi 92 1442 du 31.12.92.
 Conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce : « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros. »